

Acte à classer

DEL20180503

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-06-04T09-03-04.00 (MI211163824)

Identifiant unique de l'acte :
083-218301125-20180529-DEL20180503-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Rapprochement des comités de jumelage allemand-italien
- Comité de jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire
Désignation de représentants de la Commune-
Date de décision : 29/05/2018



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : com_dm3_2018.XML

Multicanal : Non

Pièces jointes : delib2018.05.03 - rapprochement ctes de jumelage - dbm3.PDF

Type PJ : 70_DE - Délibération

pages de signatures -dbm 3.PDFType PJ : 70_DE -
Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 04/06/18 à 08:54

Date 04/06/18 à 08:54

Date 04/06/18 à 09:02

Date 04/06/18 à 09:03

Date 04/06/18 à 09:14

Par TUDELA-DELMASTRO ISABELLEPar TUDELA-DELMASTRO ISABELLEPar BARTHELEMY PHILIPPEPar TUDELA-DELMASTRO ISABELLE

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Rapprochement des comités de jumelage allemand et italien - Comité de jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer- Désignation de représentants de la Commune- DBM 3

Date de transmission de l'acte : 04/06/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 04/06/2018

Numéro de l'acte : DEL20180503 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301125-20180529-DEL20180503-BF

Date de décision : 29/05/2018

Acte transmis par : ISABELLE TUDELA-DELMASTRO

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Département du Var

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 - 05 - 03

Séance du 29 mai 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 23

Représentés : 6

Absents excusés : 4

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE Messieurs BAGNO, FERRARA, JOANNON.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, LALESART,
MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TOCHE SOULÉ,
TROGNO, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, GUEGUEN,
LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**RAPPROCHEMENT DES
COMITES DE JUMELAGE
ALLEMAND ET ITALIEN**

Etaient représentés :

Adjoints : Messieurs Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur
Louis FERRARA), Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à
Monsieur Antoine BAGNO).

**COMITE DE JUMELAGE
DE LA VILLE
DE SAINT-CYR-SUR-MER**

Conseillers Municipaux : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration
à Madame Andrée SAMAT), Sabine GIACALONE (procuration à
Madame Lydie TOCHE SOULÉ), Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO (procuration à Madame Christine ORSINI),
Monsieur Alain PATOUEILLARD (procuration à Monsieur
Dominique OLIVIER)

**DESIGNATION DE
REPRESENTANTS
DE LA COMMUNE**

**DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N°3**

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE et
Stéphanie LEITE, Messieurs Jean-Luc BERNARD et Claude
GIULIANO

<<◇◇>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Le Comité de jumelage italien de Città della Pieve et celui, allemand, de Denzlingen, œuvrent chacun en faveur de la découverte mutuelle et des échanges culturels et sociaux entre habitants.

Compte tenu la concordance des objectifs poursuivis et des actions conduites, la Commune a souhaité intensifier le rapprochement entre ces deux associations, afin de développer les synergies et favoriser la mutualisation des moyens mis en œuvre. Ainsi, en plein accord avec le Président des deux associations, la réunion de ces deux entités au sein d'un *Comité de Jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer* est en train de voir le jour.

Cette mutualisation devrait notamment permettre de dynamiser les actions d'échanges scolaires, linguistiques et culturels au bénéfice de la jeunesse.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les projets de statuts du *Comité de Jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer* prévoient que la Commune désigne trois représentants parmi les 12 membres que comptera le Conseil d'Administration.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner trois représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration du *Comité de Jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer*.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, à cet effet, Monsieur Louis FERRARA, Mesdames Amandine CIDALE et Christine ORSINI.

Enfin, afin de faire converger les moyens que la Commune accorde en faveur du Jumelage, ce dans le prolongement de la délibération du 12 décembre 2017, il est proposé de réallouer à cette nouvelle association, à budget constant, l'ensemble des aides que le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à chacun des comités de Jumelage Città della Pieve et Denzlingen, comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses

Association	Subvention en nature	Subvention monétaire (compte 6574)	TOTAL
Comité de Jumelage Città della Pieve	-2 640	-3 050	-5 690
Comité de Jumelage Denzlingen	-2 376	-4 575	-6 951
Total	- 5 016	- 7 625	- 12 641
Comité de Jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer	+5 016	+ 7 625	+ 12 641

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1) Approuver l'exposé qui précède ;
- 2) Approuver la réallocation, à budget constant, des crédits initialement votés, par décision budgétaire modificative n°3 ;
- 3) Désigner trois représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du *Comité de Jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer*.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Approuve l'exposé qui précède,

Approuve la réallocation, à budget constant, des crédits initialement votés, par décision budgétaire modificative n°3,

Désigne Monsieur Louis FERRARA, Mesdames Amandine CIDALE et Christine ORSINI en tant que représentants pour siéger au sein du Conseil d'Administration du *Comité de Jumelage de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer*.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY

